

acquis qui forment l'assise de ce nouveau régime. Nous estimons que c'est juste. Nous estimons qu'il y a eu de larges consultations avec les sociétés. Au cours des audiences du comité, nous avons lu la liste des nombreuses rencontres que les fonctionnaires et les ministres ont eues avec les représentants de l'industrie sur cet article des droits acquis du régime PEP.

Certaines sociétés ont craint que ce ne soit pas assez, disant qu'elles voulaient faire plus de prospection et qu'elles aimeraient avoir plus d'argent pendant ce temps-là. Ce n'est que naturel. Lorsqu'un programme est sur le point de disparaître, que tout le monde en veuille un petit peu plus. Je me souviens que lorsqu'il a été annoncé que le programme PITRC prendrait fin, un an avant la date, il y a eu d'un seul coup une avalanche de demandes. Telle est la nature humaine. Les gens ont tendance à remettre les choses jusqu'au dernier moment, et alors ils se mettent à en vouloir toujours plus. Je comprends cela, c'est la vie. J'attends le plus longtemps possible de demander le renouvellement de mon permis, jusqu'à mon anniversaire. Je sais que le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) me taquine à ce sujet, mais je pense que c'est la nature humaine et voilà ce dont il s'agit ici.

Nous estimons que nous avons conclu un bon marché avec l'industrie sur l'article des droits acquis, qu'il va y avoir de l'activité dans les régions éloignées et que cela va permettre de faire la soudure en attendant que nous ayons notre nouveau régime de prospection dans les régions éloignées. Je suis persuadé que mon collègue de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) aura autre chose à dire lorsqu'il participera au débat à cette étape de la troisième lecture du projet de loi.

Avec votre autorisation, monsieur le Président, je remercierai le député de Cape Breton-The Sydneys car je sais que pour être ici ce matin, il a dû prendre des dispositions spéciales et je lui en sais gré. J'ai confiance qu'il transmettra mes meilleurs vœux à sa mère là-bas. Je sais qu'elle n'est pas bien portante, mais j'espère qu'elle sera de nouveau sur pied dans un avenir pas trop éloigné.

Ce projet de loi nous plaît. Il satisfait aux promesses électorales de mon parti et aux engagements qu'a pris le gouvernement en annonçant sa politique énergétique, entre autres, celui d'abolir le Programme énergétique national et de le remplacer par des mesures qui tiennent davantage compte des besoins et des exigences d'un secteur absolument crucial. L'effondrement des prix que nous connaissons actuellement et qui touche l'une des provinces plus que les autres inquiète fort le gouvernement.

La mesure à l'étude concerne les nouvelles zones d'exploitation, celles qui nous assureront un approvisionnement dans quatre, cinq ou six ans. Comme le disait dernièrement à Ottawa James Schlesinger, ancien secrétaire à l'Énergie, il est difficile de faire des prévisions, surtout en ce qui concerne l'avenir. Pour l'instant, nous sommes obligés de prévoir ce qui va se produire dans quelques années dans le secteur énergétique, notamment celui des hydrocarbures. Voilà ce à quoi s'appliquent les sociétés. Elles font confiance aux nouvelles zones, et nous assurent qu'elles poursuivront leurs travaux de prospection et de mise en valeur.

En terminant, je dois dire que nous sommes très heureux d'avoir mené jusqu'à l'étape actuelle le projet de loi C-85, loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. Son étude va bon train et nous avons des

Programme d'encouragement du secteur pétrolier—Loi

dispositions qui protègent les engagements pris avant la conclusion de l'Accord de l'Ouest. Nous allons poursuivre notre programme global en abordant sous peu l'étude du projet de loi C-92. J'espère que la mesure à l'étude sera vite adoptée afin qu'elle soit ensuite étudiée au Sénat, après quoi elle obtiendra la sanction royale. Je vous remercie, monsieur le Président.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le secrétaire parlementaire de ses observations concernant ma mère. Je suis touché.

Monsieur le Président, comme le disait le secrétaire parlementaire, le projet de loi C-85 est passé par les étapes de la première et de la deuxième lectures, ainsi que de l'étude en comité. Notre parti n'est pas d'accord avec ce projet de loi qui, à notre avis, est particulièrement dangereux pour le secteur énergétique et les Canadiens. Non seulement cela, mais il nuit à la crédibilité des gouvernements en général. C'est un cas où le gouvernement ne respecte pas les engagements pris par le gouvernement libéral, ce qui est très mauvais pour la continuité, pour l'investissement dans le secteur énergétique au Canada. Le monde des affaires considérera que le Canada est un pays où il faut investir et repartir avant que le gouvernement ne change. C'est vraiment regrettable, mais c'est ce que constatent les sociétés étrangères, multinationales ou même canadiennes.

Le projet de loi nuit également beaucoup au développement des régions éloignées. J'y reviendrai tout à l'heure. Ce que nous faisons est réellement dangereux pour l'avenir. Nous sommes en train de saboter notre sécurité d'approvisionnement en pétrole et en gaz. Nous allons nous en mordre les doigts et regretter le jour où nous avons laissé adopter ce projet.

Que va-t-il arriver de la canadianisation, des compagnies canadiennes qui, en vertu du programme d'encouragement du secteur pétrolier recevaient un financement de 80 p. 100, même si elles ne payaient pas d'impôts? En vertu de ce projet de loi, elles n'obtiendront qu'un financement de 10 p. 100. Il y aura des sociétés canadiennes qui ne pourront plus participer à la prospection. La situation est très grave. Je voudrais, avec la permission de la Chambre, revoir certaines des questions qui ont été discutées en comité, reprendre certains des arguments que mon parti estime nécessaire de faire valoir, et rappeler, avant l'adoption éventuelle du projet de loi, que le gouvernement aura été prévenu que mon parti ne l'approuve pas du tout, pas plus d'ailleurs que le secteur énergétique et les Canadiens au courant du problème.

● (1230)

Une compagnie en particulier, la Husky-Bow Valley, a soumis au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en 1983 un programme de forage. Elle croyait à l'époque que, avec ce programme que le gouvernement fédéral avaliserait, elle pourrait forer autant de puits qu'elle l'avait prévu. Convaincue que tout irait pour le mieux, qu'elle avait l'accord et l'appui du gouvernement fédéral pour son entreprise, la Husky-Bow Valley a pris l'initiative de construire deux plates-formes de forage conçues spécialement pour les besoins de la côte Est, bien qu'elles puissent également servir dans d'autres régions du globe. Ces deux plates-formes de forage ont coûté au consortium de la Husky-Bow Valley 430 millions de dollars que la société a versés, persuadée de pouvoir concrétiser ses